

« POUR LES AVEUGLES
PAR LES AVEUGLES »

BULLETIN MENSUEL
de
**L'UNION DES AVEUGLES
DE GUERRE**

Reconnue d'utilité publique par décret du 9 avril 1921

et

**Journal des Soldats Blessés
aux Yeux**



SOMMAIRE

1931. — Le Maréchal Joffre. — L'Assemblée Générale de 1931.

Informations

A propos des Chiens-Guides. — Une Réunion Franco-Polonaise des Combattants. — La Retraite du Combattant pour les étrangers naturalisés et les Alsaciens-Lorrains. — T. S. F. — Bibliographie.

Tribune Libre

Lettre de camarade.

Chronique de l'U. A. G.

Entre nous. — Caisse Fraternelle. — Cotisations. — Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 20 Décembre 1930. — Procès-verbal de l'Assemblée Générale de la Départementale de la Seine-Inférieure. — Avis divers.

Administration :

Siège de l'U. A. G., 25, rue Ballu, PARIS (9^e)

TÉLÉPH. Central 44-88 — Chèque postal : 160-3

S.P.
606

PRESIDENT D'HONNEUR
de l'Union des Aveugles de Guerre

MONSIEUR LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

COMITÉ DE PATRONAGE

M. BARTHOU, Ministre de la Justice;
M. le colonel FABRY, ancien ministre des Colonies;
M. BRIEUX, de l'Académie Française, président honoraire;
M. le général BALFOURIER;
M. BRISAC, préfet;
M. J. RIDGELY CARTER;
M. Paul DE CASSAGNAC, ancien député;
M. Maurice DONNAY, de l'Académie Française;
M. DUCO, médecin-inspecteur;
M. FRIBOURG, député;
Miss Alice GETTY;
M. Justin GODART, ancien ministre;
Miss Grace HARPER;
Miss Winifred HOLT;
Mme Léopold KAHN;
M. KRUG;
M. LUGOL, sénateur;
Mme la maréchale MAUNOURY;
M. Samuel MILBANK.
M. le docteur MORAX;
M. MEYER, conseiller d'Etat;
M. Henry PATÉ, député;
M. Pierre RAMEIL, député;
M^e HENRI-ROBERT, de l'Académie Française, ancien bâtonnier de l'Ordre des
Avocats;
M. le général SAINTE-CLAIRE-DEVILLE,
M. VALLERY-RADOT;
M. Constant VERLOT, député;
M. le professeur WALTHER, membre de l'Académie de Médecine.

1931

LE MARÉCHAL JOFFRE

A tous nos camarades, ainsi qu'à leurs familles, nous adressons nos vœux les plus amicaux à l'occasion de l'année qui commence.

Nous souhaitons que 1931 fasse encore grandir et prospérer notre Association et lui donne tout le développement que ses membres peuvent espérer.

Nous ne saurions oublier tous nos amis et bienfaiteurs dont la sollicitude à notre égard ne s'est jamais démentie au cours de l'année qui vient de s'écouler et au nom de tous les Aveugles de guerre, nous les prions de trouver ici l'expression de nos vœux les plus reconnaissants.

Cette année est à peine commencée qu'un grand deuil vient de frapper la France tout entière.

Le Maréchal Joffre, le premier des maréchaux de la 3^e République, s'est éteint le 3 janvier dernier. Quand ces lignes paraîtront, nous aurons accompagné notre grand chef à sa dernière demeure et l'Union des Aveugles de Guerre aura eu la consolation de lui rendre le dernier hommage. Nous avons eu la joie d'assister, en juin dernier, à l'inauguration de sa statue à Chantilly, et une importante délégation de notre Union avait reçu de Mme la Maréchale Joffre le plus affectueux accueil.

La guerre s'éloigne; celui qui fut le symbole de la résistance n'est plus, mais nous n'oublions pas ceux qui, comme nous, ont connu les angoisses de 1914-1918 et les Aveugles de guerre auront une pensée émue pour le grand soldat qui vient de disparaître.

H. AMBLARD.

L'Assemblée Générale de 1931

Le Conseil d'administration de l'Union des Aveugles de Guerre a, dans sa séance du 20 décembre dernier, fixé la date de notre Assemblée générale au 26 avril prochain.

Les Commissions précédant l'Assemblée générale auront donc lieu les vendredi 24 et samedi 25 avril. L'Assemblée plénière de clôture aura lieu le dimanche matin à 9 heures dans la Salle des Fêtes de la Maison des Mutilés, 7, rue des Minimes.

Nous indiquerons, dans notre prochain Bulletin, les heures, lieux de réunion et les noms des rapporteurs des différentes Commissions.

Nous tenons cependant à rappeler dès maintenant à nos camarades tout l'intérêt que présentent ces diverses réunions et nous leur demandons d'y assister très nombreux, afin de prendre part à nos travaux et, s'il leur est impossible d'y participer en personne, de se faire représenter par un pouvoir régulier dont une formule établie sur papier à en-tête de l'Union sera seule valable, et leur sera adressée en temps opportun par nos soins.

Tous les membres de l'Union des Aveugles de Guerre, désireux de faire partie du Conseil d'administration, devront dès à présent nous faire parvenir leur candidature, en joignant une copie certifiée conforme de leur carte du combattant, ainsi qu'il en a été décidé à notre Assemblée générale de 1928.

Au cours de la séance du Conseil d'administration de février prochain, il sera procédé au tirage au sort des noms des candidats administrateurs, afin d'en établir la liste qui servira de bulletin de vote.

Les déclarations de candidature devront nous parvenir le 28 février au plus tard.

Nous donnons, dès à présent, par ordre alphabétique, les noms des administrateurs dont le mandat vient à expiration cette année et qui sont, du reste, rééligibles. Ce sont : Arnault, Conan, Courteix, Laffargue, Lagarde, Nicolaï (Jean), Robert (Maurice), Satgé, Scapini, Virot.

NOTES ET INFORMATIONS

A propos des Chiens-Guides

Notre camarade Fauconnet, ayant lu dans le Bulletin de novembre l'article de Mme Eustis, nous adresse la lettre ci-après. Nous avons pensé que les indications qu'elle contenait pourraient intéresser nos camarades et avons demandé à Fauconnet l'autorisation de la publier :

« Mon cher Camarade,

« En entendant la lecture du Bulletin de notre Union reçu ces jours derniers, j'ai été très intéressé par l'article sur les chiens-guides.

« Chaque camarade ne peut se rendre compte de l'importance des avantages que peut lui procurer un chien. Cela pour plusieurs raisons. La première est peut-être qu'il n'a qu'une confiance relative en un guide de ce genre. La deuxième est peut-être le prix élevé demandé par l'Œuvre Philanthropique de Suisse, 3.000 ou plutôt 3.500 francs, et un séjour de trois ou quatre semaines à l'École de Dressage. De gros frais, sans être sûr d'un résultat appréciable. Peut-être aussi une certaine timidité de se laisser conduire par un chien. Peut-être aussi quelques raisons personnelles.

« Je puis affirmer qu'il faut éloigner tous les préjugés et qu'un aveugle peut retrouver toute son activité, s'occuper seul de ses déplacements, bien entendu, limités dans sa région, mais j'affirme qu'avec un chien, un aveugle peut se déplacer, aller dans tous les coins de sa localité, et plusieurs kilomètres à la ronde, seul avec son chien. Pour ma santé, il me fallait du grand air et de la marche. Chose difficile pour un aveugle. Mes enfants étaient trop jeunes, allaient à l'école et cela fatiguait mon épouse de marcher pendant de nombreux kilomètres. Or, un jour, dans un journal de Limoges paraissait un article. Ce journal est *Le Courrier du Centre*, qui disait que, dans la commune de Verneiges, venait de décéder un aveugle et que ce dernier laissait un chien-guide, que le maire le remettrait volontiers à un aveugle, de guerre de préférence.

« Verneiges est à une vingtaine de kilomètres de Chénérailles, et

mon frère allait, le jour même, chez le maire de Verneiges et ramenait le chien.

« Le premier jour, j'hésitais. Le deuxième jour, je commençais à faire quelques centaines de mètres. J'étais suivi, pour éviter tous accidents. Mais, huit jours après, je sortais seul et je suivais une route jusqu'à 3 kilomètres. Tout se passa très bien. Ce chien s'appelle Mirau; c'est peut-être mon meilleur ami. Malheureusement, il est vieux; je ne connais pas son âge. Il a les dents gâtées, et chez un chien ce n'est pas un signe de jeunesse. J'eus peur d'être séparé un jour d'un tel compagnon. J'envisageais donc de dresser un autre chien. L'on m'offrit dans une ferme une chienne de huit mois. Comme race, berger beauceron dit bas-rouge, bien qu'elle soit de poil noir, et aussitôt je la mis au dressage avec Mirau.

« Elle s'appelait Mira; les noms s'accordaient parfaitement. J'eus des résultats inespérés. Trois mois plus tard, je sortais seul avec ma chienne qui était apte à me conduire, et même dans de meilleures conditions que mon vieux chien, étant parvenue à éviter quelques petits défauts que j'avais remarqués dans la manière de conduire de celui-ci.

« Donc, en trois mois, j'eus un résultat merveilleux. Je ne crois pas qu'il en faille davantage pour qu'un chien puisse conduire un aveugle. Lorsqu'un chien connaît sa droite, et sa gauche, il est fini d'instruire par son maître, qui le perfectionnera selon ses habitudes, soit à la ville, soit à la campagne.

« Les chiens ne me conduisent pas de la même manière qu'il est indiqué dans l'article du Bulletin. Je les tiens en laisse. La laisse est toujours tendue et je ne butte aucun obstacle; tous sont évités. Lorsque je passe devant une maison où je me suis arrêté une seule fois, ils me demandent s'il faut encore s'y arrêter. Ils secouent la laisse ou s'arrêtent tout à fait. Ils comprennent parfaitement beaucoup de noms et de cette façon ne se trompent pas.

« C'est pourquoi j'ai la ferme conviction qu'il serait très possible, en France, de procurer des chiens aux camarades, à un prix bien inférieur à celui fixé par l'École de dressage. J'ignore le prix d'achat d'un chien non dressé. Je ne crois pas que des chiens de races recherchées, à part tout chien de chasse, pourraient seuls être capables de fournir des guides. Tous les autres chiens, s'ils sont jeunes, pourraient très bien faire l'affaire, à la condition qu'ils ne soient pas trop petits, mais je crois qu'à Paris, à la fourrière, nous pourrions en trouver de

superbes et de cette façon en dresser un certain nombre pour rendre service à de nombreux camarades.

« Je suis à la disposition des camarades pour tous les renseignements qu'ils pourraient désirer et je suis convaincu qu'à un prix bien inférieur nous pourrions fournir des chiens aux camarades et leur rendre ainsi une grande part de leur activité et de leur liberté.

« Je voudrais qu'il vous soit possible d'assister à une démonstration que je peux faire avec mes chiens. J'habite un petit chef-lieu de canton, d'environ mille habitants. Je circule dans toutes les rues, je vais dans les villages environnants à 3, 5 et même 7 kilomètres et même pourrais aller plus loin.

« Comme vous le voyez, cela fait 14 kilomètres aller et retour. Vous seriez tout de suite fixé sur les avantages que chaque camarade pourrait tirer d'un guide semblable. Chaque jour apporte une sûreté plus complète de soi-même, et des choses que nous n'aurions jamais espéré accomplir réussissent à merveille.

« Je tiens aussi à vous dire que je suis complètement aveugle et n'ai aucune vision lumineuse.

« Veuillez agréer, mon cher camarade, l'assurance de mes sentiments les plus cordiaux et les plus dévoués. »

Emile FAUCONNET,
Chénérailles (Creuse).

Une Réunion Franco-Polonaise des Combattants

Conférence du Général Gorecki

Le 9 février 1931, à la Salle Wagram, à 8 h. 45 du soir, aura lieu une grande manifestation franco-polonaise des combattants.

Notre camarade Romain Gorecki, général de brigade de réserve, président de la Fédération des Associations Polonaises des Défenseurs de la Patrie, Fédération comptant plus de 400.000 membres et groupant 25 Associations d'anciens combattants, y parlera de la « Pologne d'aujourd'hui ».

Un film documentaire sur la vie polonaise sera projeté.

Plusieurs camarades français prendront la parole au cours de la réunion.

Le programme détaillé de la manifestation, qui sera placée sous les auspices des grandes Associations françaises, sera publié ultérieurement, mais dès maintenant tous les combattants français de Paris et de la région parisienne sont cordialement invités à assister à cette réunion avec leurs familles.

La Retraite du Combattant pour les étrangers naturalisés et les Alsaciens-Lorrains

Instruction pour l'application du décret du 4 novembre 1930

ARTICLE PREMIER

Catégories de titulaires de la carte du combattant auxquelles s'applique le décret du 4 novembre 1930.

Le décret du 4 novembre 1930 est applicable aux deux catégories ci-après de titulaires de la carte du combattant :

a) Etrangers ayant servi dans les armées alliées et naturalisés Français ;

b) Citoyens originaires du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle ayant combattu dans des armées autres que les armées françaises ou alliées et ayant recouvré la nationalité française, en exécution du traité de Versailles.

TITRE I

Etrangers ayant servi dans les armées alliées et naturalisés Français.

ARTICLE 2.

Les conditions exigées pour que les intéressés puissent prétendre à l'allocation du combattant sont les suivantes :

a) Etre Français.

b) Avoir obtenu la carte du combattant, en exécution de l'article 4 du décret du 1^{er} juillet 1930 (ancien art. 4 du décret du 28 juin 1927).

c) Remplir la condition d'âge prévue par l'article 194 de la loi de finances du 16 avril 1930 (c'est-à-dire 50 ans).

ARTICLE 3.

Formalités à remplir par les intéressés pour obtenir l'allocation du combattant.

Les intéressés doivent produire une demande du modèle n° 1 (voir le Bulletin de l'U. A. G. d'août-septembre 1930), annexé à l'instruction du 8 août, à laquelle sont joints :

a) Un extrait de leur acte ou bulletin de naissance.

b) Une copie certifiée conforme par le maire ou le commissaire de police de leur résidence, du décret qui leur a conféré la nationalité française.

La demande et les pièces sont adressées au Comité ou à l'Office qui a délivré la carte du combattant dont le postulant est titulaire ; la demande est instruite selon les règles fixées par le décret du 7 août 1930 et l'instruction du 8 août 1930.

Nota. — Lorsque l'expédition de l'acte de naissance est en langue étrangère, le postulant doit y joindre une traduction dûment certifiée.

Si les postulants se trouvent dans l'impossibilité de produire leur acte de naissance, il y est suppléé soit par un acte de notoriété conforme aux dispositions des articles 10 et 71 du Code Civil, soit par tous documents susceptibles d'établir l'identité et l'âge du postulant.

TITRE II

Citoyens originaires du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle ayant combattu dans des armées autres que les armées françaises ou alliées et ayant recouvré la nationalité française en exécution du Traité de Versailles.

ARTICLE 4.

Conditions exigées pour que les intéressés puissent prétendre à l'allocation du combattant.

Les conditions exigées sont :

a) Avoir acquis ou recouvré la nationalité française, en application du Traité de Versailles, c'est-à-dire visés par les paragraphes 1 et 2 de l'annexe à la section V dudit traité.

b) Avoir obtenu la carte du combattant dans les conditions prévues par l'article 2 du décret du 1^{er} juillet 1930.

c) Remplir la condition d'âge exigée pour les bénéficiaires du décret du 7 août 1930.

d) Etre reconnu par le ministre des Pensions comme remplissant une des conditions prévues aux paragraphes 1, 2 et 3 de l'article 2 du décret du 4 novembre 1930.

.....

ARTICLE 6.

Pièces à mettre à l'appui de la demande.

Les pièces à joindre à la demande sont les pièces prévues à l'article 3 du décret du 4 novembre 1930 (voir plus haut). Comme pour les anciens combattants visés au titre I de la présente instruction, les extraits d'acte ou bulletins de naissance doivent, le cas échéant, être accompagnés de leur traduction en langue française. La demande et les pièces justificatives sont adressées au Comité Départemental du Combattant qui a délivré la carte.

T. S. F.

Nous rappelons à nos camarades que pour profiter de la réduction accordée par la Société anonyme Philips sur les postes récepteurs et les haut-parleurs, ils ne doivent en aucun cas s'adresser à un revendeur, mais traiter directement par l'intermédiaire de l'Union.

Bibliographie

Mme Marguerite Lasbleis, veuve de notre regretté camarade Raymond Lasbleis, vient de remporter dans plusieurs concours d'intéressants succès littéraires. L'édition de la *Revue des Indépendants* publie sous sa firme une plaquette de poèmes dont quelques-uns ont été primés, et intitulée : *Chansons d'Eole*.

(En vente chez l'auteur, 7 francs, 2, rue de l'Equerre, Toulon (Var).

TRIBUNE LIBRE

Nous recevons du camarade Hourcade la lettre suivante qu'il nous demande d'insérer :

Messieurs et Chers Amis,

J'aime bien « l'U.A.G. ». A tous ceux qui en font partie, simplement, cordialement, je présente les vœux suivants :

Perfectionner et accroître entre nous les moyens de liaison, d'informations. Renforcer les liens d'union et d'attachement.

Dans ses premières années, notre Bulletin diffusait de nombreuses correspondances de camarades (des suggestions, des idées pratiques, récréatives, toujours intéressantes).

Cela rapprochait les cœurs et constituait un aliment moral excellent qui fait un peu défaut depuis plusieurs années.

Aux dernières Assemblées Générales, il a été constaté qu'il y avait bien des lacunes à l'égard du Bulletin ; des améliorations avaient été promises en 1928, mais n'ont pas été réalisées.

Je reconnais et je proclame le grand mérite des administrateurs ; en raison de leurs fonctions, ils sont constamment bien au courant et très actifs ; mais se rendent-ils compte de la grande satisfaction qu'éprouveraient les membres ordinaires à suivre de plus près les affaires de l'U. A. G. ? Les nouvelles du Bulletin sont souvent trop passées, il est bien lent et... presque froid.

Excusez les mots, Messieurs ; bien, c'est bien ; mieux, c'est mieux. Tendons au mieux par l'union et pour l'union des cœurs.

Quant au compte rendu sténographique, il vaut mieux que s'il n'existait pas ; mais... comme il est long à venir ! et il ne nous éclaire pas toujours sur le fond des questions débattues. Il faudrait, après chaque réunion de Conseil, que le compte rendu sténographique soit très rapidement imprimé, et expédié à tous les camarades, *par envoi spécial*, dans les huit jours qui suivent la réunion dont il s'agit. S'il est retardé, il perd sa principale raison d'être.

Entre nous, il faudrait un petit périodique rapide pour la diffusion

de tout ce qui peut nous intéresser (nouvelles diverses, correspondance des camarades présentant des suggestions, des idées pratiques, des choses d'actualité, des petits trucs et des mots récréatifs, etc.); tout cela suscité entre nous par des questions opportunes. En résumé, être expansif, actuel, substantiel, suggestif, utile et agréable, nous tenir toujours à la page. Cette réalisation satisferait des besoins si profonds qu'elle devient une nécessité.

Mais oui, Messieurs, nos cœurs et nos esprits ont des besoins pour lesquels l'U. A. G. peut et doit faire quelque chose.

Oh ! je me rends bien compte que cela peut entraîner des dépenses assez élevées.

L'U. A. G. n'est plus la petite fille qui vient de naître; une gentille fillette, presque jeune fille, a d'autres besoins que ceux d'un bébé. Bien que venue au monde toute nue, elle est maintenant un peu mieux pourvue...

Certes, je sais qu'il faut ménager son argent. Je l'aime bien l'argent, moi aussi ! Comme vous, j'ai à cœur qu'il soit bien employé; mais il faut aussi le prendre pour serviteur et non pour maître.

Si mes paroles sont faibles et froides, je place la question sur vos cœurs que j'estime bien plus chauds.

Si des camarades, plus éloquents que moi, daignent la prendre en considération, ils feront mieux comprendre que cette question, essentiellement morale, est d'un intérêt qui dépasse l'ordinaire; qu'une solution devrait être présentée à l'Assemblée générale de 1931, sans trop regarder à quelques gros sous.

Tels sont les vœux nécessairement un peu longs, que je vous prie d'agréer, avec l'espoir qu'ils seront vite réalisés.

J. HOURCADE,
16, avenue Gabrielle,
Neuilly-Plaisance (S.-et-O.).

Chronique de l'U. A. G.

CAISSE FRATERNELLE

Notre Caisse Fraternelle a distribué, entre le 1^{er} et le 31 décembre, une somme de 7.500 francs, se répartissant comme suit :

Allocations naissances	2.100
Allocations veuves, enfants et couronnes.....	400
Secours	5.000

Il y a lieu d'ajouter à ces 7.500 francs, une somme de 17.100 francs pour prêts de maisons familiales et pour prêts exceptionnels.

La Commission de Caisse Fraternelle a eu à examiner 20 demandes de secours, dont 7 n'ont donné lieu, pour motifs divers, à aucune attribution.

ENTRE NOUS

NAISSANCES

Notre camarade et Mme Sausotte, de Montpellier (Hérault), nous font part de la naissance de leur deuxième enfant, Gérard, né le 22 novembre 1930.

Notre camarade et Mme Julien Lefebvre, de Chandenay-sur-Moselle (Meurthe-et-Moselle), nous font part de la naissance de leur fils, Jacques, né le 9 novembre 1930.

Notre camarade et Dme Cluzeleau, de Limoges (Haute-Vienne), nous font part de la naissance de leur deuxième enfant, Raymond, né le 20 novembre 1930.

Notre camarade et Mme Chaplais, de Thouaré (Loire-Inférieure), nous font part de la naissance de leur fils Michel, né le 4 décembre 1930.

Notre camarade et Mme Bugnet, de Genas (Isère), nous font part de la naissance de leur septième enfant, Simone, née le 5 décembre 1930.

Notre camarade et Mme Montcharmont, de Montjouan (Nièvre), nous font part de la naissance de leur cinquième enfant, Guy, né le 21 décembre 1930.

Notre camarade et Mme Roche, de Saint-Martin-en-Coailleux (Loire), nous font part de la naissance de leur sixième enfant, Joseph, né le 25 décembre 1930.

Nous adressons nos sincères félicitations aux heureux parents et nos vœux de prospérité aux bébés.

MARIAGES

Notre camarade Morizet (Charles), de Cannes-Ecluse, nous fait part de son mariage avec Mme Juliette Derlon, célébré le 2 décembre 1930.

Notre camarade Deltor, de Querbé (Aveyron), nous fait part du mariage de sa fille Alix avec M. Paul Higuoninq, célébré le 29 novembre 1930.

Notre camarade Fouillet, de La Chapelle-d'Aligné (Sarthe), nous fait part du mariage de son fils Victor avec Mlle Yvonne Veslande et de sa fille Marceline avec M. Vedis, célébrés le 25 octobre 1930.

Nous adressons aux jeunes époux nos plus sincères vœux de bonheur.

DÉCÈS

Nous apprenons le décès :

De notre camarade Curley, de Parcid (Meuse), décédé le 29 décembre 1930.

De la femme de notre camarade Marchal, de Grez-en-Bouère (Mayenne), décédée le 28 décembre 1930.

Nous adressons aux familles nos plus vives condoléances.

COTISATIONS VOLONTAIRES

Nous sommes heureux d'adresser ici nos sincères remerciements à nos camarades qui, malgré le rachat antérieur de leur cotisation, ont tenu néanmoins à effectuer un nouveau versement :

Abeilhe, 20 fr. ; Cohen 5 fr. ; Alquier (Emile), 50 fr. ; Le Goff, 10 fr. ; Vochel, 10 francs.

COTISATIONS POUR L'ANNÉE 1931

Terras, Raffat (B.), Cohen, Guy, Fraysse, Donadieu, Fetique, Montcharmont, Cullet, Germa, Massé (G.), Aucaigne, Sigault, Bardonnnet, Delaunay (H.), Degoutte, Cordier, Gailly, Pottier, L'Hermitte, Nicolas (A.), Noël (H.), Evette, Lamy (A.), Reguilhem, Epstein, Barrat, Gautier (A.), Marignier, Watt, Becker (R.), Noirjean, Bequart, Le Goff, Cruzilhac, Vochel, Desmats, Descormes, Holveck.

Procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 15 Novembre 1930

La séance est ouverte à 14 h. 30, sous la présidence de Scapini.

Sont présents : Scapini, Favret, Lauté, Leveau, L'Evesque, Amblard, Bardoux, Bertrand, Bloncourt, Bois, Conan, Courteix, Grillet, Guillam, Laffargue, Malgat, Nicolaï, Noireaux, Virot.

M. de Traversay, président du Comité d'Action.

M. Oskar Bloch, trésorier adjoint.

Les camarades : Briant, Chaillou, Cohn, Gudéfin, Mathieu, Nicolaï (Pierre), Rousseau, Saillot.

Excusés : Cabasson, Derunder, Izaac, Lagarde, Muller, Roy (Georges), Satgé.

Ont donné leurs pouvoirs :

A Favret : Cabasson.

A Bois : Roy (Georges).

A Bloncourt : Satgé.

A Laffargue : Lagarde.

A Noireaux : Derunder.

ORDRE DU JOUR

1° Procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 4 octobre.

2° Situation financière du mois de septembre 1930.

3° Motion Conan-Guillam.

4° Acceptation d'un legs.

5° Questions diverses.

1° Lecture est donnée du procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 4 octobre 1930.

A la suite de la démission du directeur des services discutée au Conseil du mois d'octobre, lecture est donnée d'une lettre de Pichot précisant les conditions dans lesquelles Bloncourt fut sollicité à poser sa candidature au Conseil Supérieur des Pupilles de la Nation en qualité de père de famille, et non pas en qualité de délégué de l'U.A.G.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2° Lecture est donnée de la situation financière du mois de septembre.

Elle est adoptée à l'unanimité.

Le Conseil, à l'unanimité, prend les délibérations suivantes :

« a) Le Conseil d'administration de l'Union des Aveugles de Guerre donne pleins pouvoirs à M. Gaston L'Evesque, son trésorier, ou à son défaut, à M. Oscar Bloch, trésorier adjoint, à l'effet de toucher le remboursement de tous titres amortis, effectuer tous emplois et emplois soit de fonds ayant nature de capitaux, soit de fonds ayant nature de revenus, donner tous ordres de Bourse à cet égard, signer toutes souscriptions. »

« b) Le Conseil d'administration de l'Union des Aveugles de Guerre donne pleins pouvoirs à M. Gaston L'Evesque, son trésorier, de retirer les 12.230 fr. 81 composant actuellement son compte spécial n° 1019 au Crédit Foncier. »

« c) Le Conseil d'administration de l'Union des Aveugles de Guerre donne pleins pouvoirs à M. Gaston L'Evesque, son trésorier, à l'effet de vendre les 50 actions Atchinson Topeka and Santa-Fé Railway C°, déposées à la Banque Morgan et C°, 14, place Vendôme, à Paris, et de disposer du produit de la vente. »

« d) Le Conseil d'administration de l'Union des Aveugles de Guerre, à l'unanimité, donne pleins pouvoirs à M. Gaston L'Evesque,

son trésorier, de vendre au mieux les 175 obligations Caisse Autonome 4 1/2 % 1929, déposées au Crédit Foncier de France, sous récépissés n° 13.615 et 13.616, et de disposer librement des fonds, afin de compléter la somme nécessaire au versement du solde des droits de succession sur le Legs Ransons. »

3° La motion suivante est présentée par les camarades Conan et Guillam :

« Le Conseil, ému de la pénible situation des veuves laissées par nos camarades, lesquelles ne reçoivent aucune pension lorsque le mariage est postérieur à 1921, sauf lorsque le décès survient des suites de la blessure, charge son Bureau d'entreprendre de pressantes démarches pour qu'une assimilation totale soit faite entre les veuves des Aveugles de guerre et les veuves des tués à l'ennemi. Le Conseil, estimant que cette mesure d'équité réclamée par la grande majorité de nos camarades, grèverait à peine le budget, forme le vœu que le Gouvernement donne dans la prochaine loi de finances cette sécurité au foyer des Aveugles de guerre. »

Amblard fait part des démarches déjà entreprises à ce sujet par le Bureau. Guillam est d'accord. Le Conseil prend acte.

4° Acceptation du Legs Cahen.

« Le Conseil d'administration, après avoir pris connaissance des dispositions testamentaires en date du 3 janvier 1930, de M. Alfred Salomon Cahen, demeurant 22 ter, rue Legendre, décédé le 4 août 1930, 19, rue Oudinot, à Paris, par lesquelles il lègue à la Société des Aveugles de Guerre à Paris 25, rue Ballu, une somme de dix mille francs (10.000), accepte à l'unanimité ces dispositions testamentaires et donne tous pouvoirs à son trésorier pour l'encaisser au nom de ladite Société, prendre tous engagements et faire le nécessaire. »

Le Conseil adresse ses condoléances et ses remerciements à Mlle Cécile Cahen, sœur du défunt, ainsi qu'à M. Rueff, associé de M. Cahen.

Lecture est donnée des demandes d'adhésion de :

Chaudron (Jules), aux Prés-du-Bois, par Ligny-le-Chatel (Yonne).
100 % article 10, titre définitif, ancien combattant.

Finance (Louis), au Souche-Arnould (Vosges), 170 %, art. 10 et 12, titre définitif. Carte du combattant.

Jamet (René-Gaston), route d'Orléans, Les Bordes (Loiret).
100 %, article 10, titre définitif. Carte du combattant.

Commandant Robin (Gilbert-Victor), 229, rue de Tolbiac, Paris. 100 %, article 10, titre définitif. Carte du combattant.

Laignel (Henri), 18, rue du Japon, Tourcoing (Nord). 100 %, article 10, titre provisoire. Carte du combattant.

A l'unanimité, le Conseil vote l'admission des camarades Chaudron (Jules), Finance (Louis), Jamet (René), Robin (Gilbert), en qualité de membres titulaires et du camarade Laignel (Henri), en qualité de membre temporaire.

Lecture est donnée d'une lettre du camarade Hourcade demandant de relever l'allocation actuellement accordée aux enfants de moins de 18 ans de nos camarades décédés. Cabasson, Derunder, Izaac demandent le renvoi à la Commission des Finances pour étude, Lagarde se montre favorable, Roy (Georges), absent, a voté contre, Amblard fournit quelques indications d'ordre statistique. Après intervention de Bois, Favret et Bloncourt, Scapini propose de renvoyer la question pour étude approfondie devant les Commissions des Finances et de Caisse Fraternelle réunies.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil ratifie la désignation de Bois comme délégué à la Commission de surveillance et de contrôle des soins médicaux du Comité Départemental des Mutilés.

Sont désignés candidats à la nomination des juges au Tribunal Départemental des Pensions : Amblard en qualité de juge titulaire, et Leveau en qualité de juge suppléant.

Le Conseil désigne Favret comme candidat pour le renouvellement de son mandat à la Commission Supérieure de Contrôle des soins gratuits (art. 64).

Favret, actuellement membre du Comité Départemental des Mutilés, est également désigné pour poser sa candidature au renouvellement de son mandat.

Le Conseil renvoie à l'étude du Bureau l'offre de vente d'une propriété qui lui a été faite.

Une demande de prêt exceptionnel, dépassant fortement la limite prévue par le règlement, n'est pas retenue. La Société des « Amis des Soldats Aveugles » sera pressentie à ce sujet.

Le Conseil examine à nouveau la possibilité d'accorder des prêts professionnels, mais ne peut y donner suite par suite des répercussions financières que la généralisation d'une telle mesure entraînerait.

Favret est chargé de faire des démarches auprès du Comité Dépar-

tement des Mutilés, afin que l'échange des cartes d'invalidité soit faite d'une façon plus pratique.

Le camarade Gudefin attire l'attention du Conseil sur les difficultés qu'ont rencontré certains Aveugles de guerre auprès des employés du Métropolitain au sujet de la gratuité du voyage de leur guide.

Le Bureau annonce qu'il a déjà fait une démarche en ce sens.

Le Bureau, ayant accepté, sur la proposition faite par Bertrand, de demander au Conseil la participation de l'Union à la souscription faite en faveur des marins bretons sinistrés, propose le vote d'une somme de 500 francs. Après interventions de Bertrand et Scapini, le Conseil décide de participer pour une somme de 1.000 francs à la souscription des marins bretons et d'envoyer 500 francs pour les sinistrés de la ville de Lyon.

Guillam informe le Conseil que dans la journée du 11 Novembre, il fut sollicité par des porteurs de troncs de l'Association des Mutilés des Yeux quêtant pour les Aveugles de guerre, ce qui induit le public en erreur.

Le Bureau, de son côté, ayant été mis au courant de pareils faits par plusieurs camarades, a fait paraître une note dans la presse et envisage les mesures à prendre pour éviter le retour de pareils incidents.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 heures.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale de la Section Départementale de la Seine-Intérieure du 20 Juillet 1930

La séance est ouverte à 10 h. 15, sous la présidence du camarade Cagnard, président.

Sont présents : Les camarades Cagnard de Rouen, Angot de Saint-Romain-de-Colbosc, Lemarchand de Petit-Couronné, Abraham d'Anneville-sur-Scie, Eisele de Rouen, Dupont de Saint-Romain, Prevel du Havre, Girou de Lillebonne, Bayle de Rouen, Feugray d'Yvetot, Picot de Gremonville, Leroy de Fécamp, Verwort du Havre, Locquin de Saint-Romain, Dupuis de Doudeville, Viel de Toussaint, Lesade de Luneray, Rost de Port-Mort, Gille de Cléon, Berrod de La Remuée, Verdure de Saint-Aubin-Epinay, Leblond de Deville-les-Rouen, Landais de Rouen, Féret de Sotteville, Frère de

Rouen, Adam de Rouen, Varnier trésorier voyant, Fouré commissaire aux comptes, Boulanger secrétaire voyant.

Se sont excusés : Talleur de Fauville, Godard de Rouen, Cressent d'Eu, Duval de Sainte-Gertrude, Bellenger de Maromme, Devarrieux d'Oissel, Mauconduit de Bolbec.

Camarades non excusés : Chatonnier (Numa) de Friche-Mesnil, Danger d'Abbeville-la-Manuel, Delpech de Dieppe, Fessard de Dieppe, Lecomte du Havre, Lucas de Bréauté, Massat du Havre, Noël de Notre-Dame-d'Aliermont, Petit de Bosc-le-Hard, Quesne-Bienvenu de Mesnil-sous-Jumièges, Simon de Grand-Couronne, Vincent de Sanvic, Vochelet de Dieppe, Hédouin d'Hocqueville.

A la suite de l'appel, Angot signale qu'un camarade inscrit à la section, Vincent de Sanvic, n'est pas aveugle ; il est énucléé d'un œil seulement et exerce la profession de gardien de square. Des renseignements seront demandés à l'U. A. G. pour établir la situation exacte de ce camarade.

Lecture est donnée du procès-verbal de l'Assemblée générale de 1929. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

A la suite, le secrétaire donne lecture du rapport moral du président.

Le président rappelle qu'il a accepté cette charge le 18 décembre 1929, afin de pouvoir servir. Il énumère les résultats que, d'accord avec le Conseil d'administration, il a pu déjà obtenir, les efforts de propagande accomplis. L'augmentation du nombre des membres honoraires et bienfaiteurs est un des premiers résultats.

L'effort de propagande est porté sur tous les notaires du département. Il est en cours auprès des maires et des conseillers municipaux de la Seine-Inférieure. Actuellement, le maire de Rouen et la municipalité ont répondu favorablement.

Le président fait appel à la bonne volonté des camarades pour assister nombreux aux manifestations auxquelles ils sont conviés. C'est la meilleure propagande qu'ils puissent faire.

Il annonce ensuite la création d'une caisse de secours alimentée par un prélèvement de 10 % sur les encaissements. Le président termine en énumérant quelques réalisations possibles et en rappelant l'action du délégué à l'Assemblée générale de Paris.

Le président est vivement applaudi et le rapport moral est adopté.

Le président insiste d'une façon pressante auprès des camarades pour qu'ils envoient leurs pouvoirs signés aux délégués, afin de donner

le maximum de force aux délégués de la section à l'Assemblée générale de l'U. A. G.

Lecture est donnée du rapport du camarade Angot, délégué de la section à l'Assemblée générale de Paris. Après adoption de ce rapport, Dupuis intervient pour demander que la caisse de secours-maladie profite non seulement à l'aveugle, mais aussi à sa famille. Angot fait observer qu'il y a là une impossibilité financière, mais que cependant, lorsque, par suite de la maladie de sa femme ou de ses enfants, un aveugle se trouve dans une situation difficile, il peut recourir à l'aide de la Caisse Fraternelle.

Répondant à une demande de renseignements de Dupuis, Angot indique que rien ne sera fait quant à l'exécution de la Maison des Aveugles de Guerre, sans en avoir référé à l'Assemblée générale. La parole est ensuite à M. Warnier, trésorier, pour l'exposé de la situation financière. Cette situation excellente à tous points de vue se traduit par un excédent de 13.359 fr. 35 au 30 juin 1930.

Le rapport est adopté et des félicitations sont adressées au trésorier et au commissaire aux comptes, ainsi qu'au président et aux membres du Bureau.

Il est procédé à l'élection de deux membres du Conseil d'administration en remplacement de Lemarchand et Abraham arrivés au terme de leur mandat. Lemarchand et Abraham sont réélus à l'unanimité.

Le Président demande qu'une indemnité soit allouée aux membres du Bureau se déplaçant pour assister à une réunion de Bureau. Cette indemnité serait de 25 francs pour les membres habitant hors de Rouen et 5 francs pour les autres. Il en est ainsi décidé.

Lecture est donnée des vœux à émettre.

1° Vœu tendant à ce qu'une indemnité soit accordée aux orphelins âgés de moins de 14 ans. Il est décidé que l'indemnité sera fixée chaque année et qu'elle sera valable pour l'année seulement. Pour 1930, l'indemnité est fixée à 50 francs.

2° Vœu du camarade Girou. « La section de la Seine-Inférieure, réunie en Assemblée générale, demande que les fils des grands invalides de guerre, appelés sous les drapeaux soient incorporés dans la garnison la plus proche de leur résidence. »

Ce vœu est adopté.

3° et 4° Vœux au sujet de l'allocation à la veuve au décès d'un camarade et au sujet de la Maison de l'Aveugle. Il est décidé de renouveler les vœux déjà émis à ce sujet.

Extrait de la réunion du Conseil d'administration du 2 mars 1930

« La section de la Seine-Inférieure demande que la Maison de l'Aveugle soit construite uniquement avec les fonds recueillis à cet effet, et que les autres fonds dont l'U. A. G. pourraient disposer soient attribués à une caisse spéciale pour être servis, sous forme d'allocation aux veuves des camarades et provisoirement augmenter l'indemnité accordée au moment du décès et de 3.000 francs la porter à 5.000 francs. »

Le président demande que soient désignés plusieurs délégués pour l'Assemblée générale extraordinaire de Paris. Sont nommés Cagnard, Angot, Eiselé et Dupuis.

L'admission de deux nouveaux membres : Adam de Rouen, Lequin de Saint-Romain est décidée.

Pour terminer, Eiselé demande que soit étudié un vœu demandant la réversibilité de la pension de l'aveugle sur la veuve. Angot affirme que la réversibilité existe; des renseignements seront demandés à l'U. A. G.

La séance est levée à 11 h. 30.

AVIS DIVERS

A vendre : Machine à écriture Braille, marque Berger, état neuf, au prix de 150 francs.

S'adresser au camarade Chapouillé (Joseph), rue de Veyrie, à Casteljaloux (Lot-et-Garonne).

Notre camarade Jean Draperi nous informe qu'il consentirait à louer à un camarade désireux de venir dans le Midi de la France, un appartement qu'il possède à Nice comprenant quatre grandes pièces, grande cuisine, le tout entouré de terrasses, en plein midi. Eau, gaz, électricité, au prix de 5.000 francs par an.

S'adresser directement à Jean Draperi, 79, avenue de Valrose, Nice (Alpes-Maritimes).

Occasion : Machine à tricoter piéteuse, marque Dubied, montée sur table, pieds en fonte, en très bon état, largeur 21 cm.; jauge 25. N° 10. Prix à débattre.

S'adresser au camarade Martin (Paul), 10, rue de l'Union, à La Courneuve (Seine).

A vendre : Vélo tendem, en état de neuf, fabriqué spécialement pour aveugle, place avant pour dame.

S'adresser à Mme Veuve Arnaud, veuve de notre camarade, domiciliée à Eygalières (Bouches-du-Rhône).

A vendre, à l'amiable, aux environs de Clermont (Oise), à une heure de Paris :

Maison de campagne, cinq pièces, couverte en ardoises. Eau, électricité, cave, grenier, buanderie, belle cour, clapiers, poulailler, porcherie. Jardin fruitier en plein rapport, de 26 × 38.

Prix : 35.000 francs, sans jardin, arrangement à l'amiable.

S'adresser à Mme Amant, à Rotheleux, par Clermont (Oise).

Mme Amant prendrait en pension des enfants de trois à sept ans.

Notre camarade Auguste Buron, brosier, 11, rue du Mans, à Saint-Calais (Sarthe), nous fait savoir qu'il possède une maison à Saint-Calais (rue Principale), libre le 1^{er} mai prochain, à vendre ou à louer, comprenant, au rez-de-chaussée : magasin pouvant servir d'atelier, une pièce, une grande cuisine; premier étage : quatre pièces; très belle cave, cour, avec grand bassin, le tout cimenté; petit jardin d'agrément; autre cave et greniers.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à M. Auguste Buron, 11, rue du Mans, Saint-Calais (Sarthe).

Fabrique de manches pour balais et balayettes. Prix très avantageux.

S'adresser au camarade D. Marchand-Mauduit, Le Breil-sur-Merize (Sarthe).

Dons avec affectation spéciale pour la création de la "Maison des Aveugles de Guerre"

Ville d'Eu (Seine-Inférieure), 50 fr. — Caisse d'Épargne de Bourg (Ain), 3.000 francs. — Commune de Capendu (Aude), 50 fr. — Commune de Rozoy-sur-Serre (Aisne), 100 fr. — Commune de Blida (Algérie), 50 fr. — Anonyme, 200 fr. — Conseil Général du Département de la Vendée, 1.000 fr. — Conseil Général du Département de la Nièvre, 50 fr.

Liste des Donateurs

M. Roger Lavigne, à Pau, 25 fr. (transmis par l'Université des Annales). — Mme de Poulpiquet de Brescanvel, Dinan, 30 fr. — Société Avignonnaise d'Electricité, 50 fr. — Mme Jean Meyer, Béziers (Hérault), 50 fr. — Mme Teilh, Loudun (Vienne), 20 fr. — Mme Lebossé, Sainte-Adresse, 25 fr. — Mme Theron, Château-Thierry, 25 fr. — Mme Maugas, Luxembourg, 1.000 fr. — Mme Louis Pouilles, Pamiers (Ariège), 20 fr. — Mme Gaitz-Hocky, Paris, 350 fr. — Mlle Marie Maisonete, Darlington (Angleterre), 61 fr. 60. — Mme Brocq, Paris, 10 fr. — Mlles Flandin, Marseille, 25 fr. — M. A. Fournier, Alger, 30 fr. — M. Gilbert Levy, Paris, 200 fr. — M. Buttolo, Paris, 50 fr. — Mme Preneux, Demi-Lune (Rhône), 25 fr. (en souvenir de son fils Olivier). — Mlle Verjens, Blida, 50 fr. — Mme Juliette Ripeloux, Princeton (New-Jersey), 200 fr. — Partie d'une quête faite au mariage de M. Rouette avec Mlle Dindeleux, Cambrai, 50 fr. — Mlle Dobede, Nive, 200 fr. — M. Thorrand, Tunis, 50 fr. — M. Cornu, Pont-sur-Yonne, 50 fr. — Mme Amant, Rotheleux (Oise), 50 fr. — Mme Pernod, Libos (Lot-et-Garonne), 100 fr. — Mme Delanne, Giey-sur-Anjou (Haute-Marne), 20 fr. — Mme Cornud-Peschier, Vallon (Ardèche), 450 fr. — M. Chabaud, Dellys (Algérie), 20 fr. — Mme Romezin, Valence, 30 fr. — Mlle Draussin, Valence, 10 fr. — M. François Roland-Gosselin, Paris, 1.000 fr. — M. Edouard Choisel, Paris, 15 fr. — M. Costedoat, Alger, 30 fr. — M. Boesiger, Lyon, 20 fr. — M. Jean Charlot, Paris, 200 fr. — Mme Gabriel Maunoury, Chartres, 200 fr. — Mme Ch. Peugeot, Paris (affectation Maisons de

Repos de Franceville), 200 fr. — Mlle Scheurer, Paris (affectation Maison de Repos de Franceville), 200 fr. — Produit d'une soirée théâtrale donnée par l'Amicale d'Herseange (Meurthe-et-Moselle), 200 fr. — M. Gérald Dobède, Nice, 1.000 fr. — Mme Veuve Limousin, Tolosa, 200 fr. — M. Pagès, Paris, 50 fr. — Mlle Gendronneau, Nantes, 20 fr. — Les Elèves de l'Ecole de Filles, rue Roussel, La Garenne-Colombes, 100 fr. — Protection et bonne santé de notre famille, 300 fr. — Distributeurs automatiques des Compagnies de Chemins de Fer et divers, 1.286 fr. 27.



- - IMPRIMERIE - - -
DUBOIS & BAUER
- 34, RUE LAFFITTE, 34 -
- - - PARIS (9^e) - - -

TABLEAU D'HONNEUR

IZAAC, président honoraire.
BOURGUIGNON, secrétaire général honoraire.
FAVRET, secrétaire général honoraire.
CONAN, secrétaire général honoraire.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : SCAPINI; Vice-Présidents : FAVRET, LAUTÉ, LEVEAU.
Secrétaire général : AMBLARD.
Trésorier : Gaston L'EVESQUE.
Membres : ANTOINE, ARNAULT, BARDOUX, BERTRAND, BLONCOURT, BOIS, CABASSON,
COMAN, COURTEIX, DERUNDER, FAUVEL, GRILLET, GUILLAM, IZAAC, LAFFARGUE,
LAGARDE, MALGAT, MULLER, NICOLAI, NOIREAUX, ROBERT (Maurice), ROY (Georges), SATGÉ, VIROT.

COMITÉ D'ACTION

M. FRANÇOIS-MARSAL, Président d'honneur ;
M. le baron DE TRAVERSAY, Président ;
Mlle ARBEL, Vice-Présidente ;
M. OSCAR BLOCH, Secrétaire adjoint ;
M. AUTERBE, Actuaire à la Compagnie « L'Union » ;
M. MARCEL BLOCH ;
Mme BROQUIN ;
M. CHEPPER ;
M. PIERRE CHÉROT ;
Mme CHEVALIER ;
Mme CONTAMIN ;
Mlle JALAGUIER ;
Mme la baronne DE GROTTIUS-GERMEND ;
Mme HENRI ;
Mme KALT ;
Mme L'EVESQUE ;
Mme LÉVY-WEISS ;
M. MAYER ;
Mme MAYER ;
Mme MUS ;
M. PASCAL ;
M. le docteur SCHNEIDER ;
M. le comte DE TRAVERSAY

